

**Examen d'alternatives à l'investissement
dans la centrale à charbon de Brunsbüttel**

Question

« *Toute chose a deux côtés, le charbon en a deux mauvais* » (Reinhard Bütikofer, président des Verts allemands)

« *Romande Energie et le Groupe E vont dans le mur du charbon* » (Pierre Veya, *Le Temps*)

Le Groupe E a annoncé à la fin de l'année sa décision pour la participation planifiée dans la centrale à charbon de Brunsbüttel. Depuis les derniers débats au Grand Conseil, le problème de principe n'a pas changé :

- Le charbon est de loin la plus polluante de toutes les technologies productrices d'électricité, au moins deux fois plus nuisible pour le climat que toutes les autres (production de CO₂, autres polluants).
- Brunsbüttel ne doit pas encore être comparé à un couplage à chaleur-force, les rejets de chaleur et avec cela la plus grande part de l'énergie générée réchaufferont simplement l'Elbe. Ainsi le rendement de la nouvelle centrale à charbon sera même dans l'ensemble aussi mauvais que celui des anciennes centrales à charbon polluantes, qui utilisent les rejets de chaleur.
- La séquestration de CO₂ annoncée oralement est une technique qui n'est jusqu'ici pas mûre industriellement, pour laquelle l'UE annonce seulement maintenant un projet pilote, qui ne fonctionnera ainsi pas encore de manière sûre lors de la mise en service de la centrale à charbon et qui renchérirait définitivement le projet.

Cependant, plusieurs autres facteurs ont changé depuis l'été dernier :

- La résistance locale et nationale croît en Allemagne.
- Une pétition avec plus de 2000 signatures « Stopp der Kohle – Non au Charbon », provenant majoritairement des régions du Groupe E, Fribourg et Neuchâtel, a été remise à la Chancellerie d'Etat.
- Plusieurs villes allemandes ont retiré leurs participations, avant tout pour le motif que l'investissement ne serait pas rentable.
- Gruyère Energie a annoncé renoncer à un investissement à Brunsbüttel.
- Le principal investisseur espagnol s'est retiré et a été remplacé par Rätia Energie. Cela a tout de suite déclenché de grandes protestations dans les Grisons.
- Le sommet de l'UE du 12 décembre 2008 à Bruxelles, duquel le paquet sur le climat a été adopté par le parlement européen le 17 décembre, voit certes des réductions massives aux ventes de droits de pollution de CO₂, mais des certificats gratuits sont réservés aux centrales à charbon d'Europe de l'est. Pour les centrales allemandes, la chancelière Merkel a seulement la possibilité de négocier jusqu'à 15 % de subventions. Cela signifie que les centrales à charbon devront comme prévu dès 2013 acquérir des certificats de CO₂ pour leurs émissions.
- L'Allemagne veut et doit, sur la base des décisions de l'UE, investir massivement dans les énergies renouvelables et traiter de préférence celles-ci. Cela signifie d'un autre côté que les lignes à haute tension du nord de l'Allemagne seront à l'avenir réservées

légalement en priorité pour l'énergie éolienne et c'est pourquoi Brunsbüttel ne peut pas fonctionner durant les heures d'exploitation annuelles nécessaires pour un fonctionnement rentable (des ordres de grandeur de 8000 par année ont été mentionnés).

Eu égard à ces nouveaux éléments, une première question au Conseil d'Etat :

- Ces facteurs sont-ils connus du Conseil d'Etat et les prend-il en compte ?
- Les représentants du Conseil d'Etat font-ils valoir leur influence au CA du Groupe E en tant qu'actionnaire majoritaire (78,5 %) afin d'empêcher cet investissement extrêmement nuisible pour l'environnement et probablement pas rentable ?
- Le Conseil d'Etat partage-t-il le point de vue que cet investissement contredit diamétralement les fondements de la politique énergétique fribourgeoise – tels qu'ils sont confirmés et concrétisés dans le projet de concept énergétique 2009 (promouvoir les énergies renouvelables, promouvoir la production indigène) – et qu'il porterait fortement préjudice à la crédibilité de la politique énergétique de l'Etat ?

Il est louable que le Groupe E prenne au sérieux la sécurité de l'approvisionnement. C'est pourquoi une deuxième question :

- Quelles alternatives à l'investissement à Brunsbüttel ont été concrètement examinées ?
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à exiger et faire exécuter l'examen d'autres alternatives par le Groupe E ?
- En particulier les investissements suivants et semblables ont-ils été examinés ?
 - Le Groupe E a certes mis à disposition des moyens de promouvoir les énergies renouvelables, mais il veut seulement dans la pratique mener de grands projets au caractère prestigieux ainsi que des pompes à chaleur. Selon les dires unanimes de propriétaires et de spécialistes du photovoltaïque, le Groupe E n'est à l'heure actuelle pas prêt à encourager les petits et moyens investisseurs dans des projets d'électricité solaire. A moyen terme, c'est pourtant une des voies les plus prometteuses pour un approvisionnement en électricité indépendant et propre. Le Groupe E est-il prêt à changer sa politique en la matière et à encourager les petits investisseurs – ceci au-delà de la réglementation de l'alimentation de la Confédération jusqu'ici insuffisante ?
 - Le Groupe E a-t-il recherché des investissements dans des centrales hydrauliques helvétiques ? Cette année, l'allemande EnBW-Energie a pris possession de la valaisanne EnAlpin (21 centrales); la participation a été amenée par Energiedienst Holding AG à Laufenburg (Rheinkraftwerke), qui appartient majoritairement à EnBW. Lorsque des investisseurs allemands s'y mettent, pourquoi pas des Suisses romands ?
 - Les investissements à l'étranger peuvent être sensés mais seulement lorsqu'ils se font dans des technologies orientées vers l'avenir dans le domaine des énergies renouvelables. Le Groupe E a-t-il clarifié les possibilités d'investissement suivantes ou semblables ou les représentants de l'Etat au CA vont-ils l'exiger ? (collection d'idées non systématique)
- a) La Norvège annonce régulièrement de nouvelles centrales éoliennes de grande taille. D'autres entreprises électriques suisses les utilisent, par exemple EGL Laufenburg avec sa participation dans Norsk NMK, qui a lancé des projets pour une puissance de plus de 1000 MW. D'autres projets de grande importance (Lyse-Offshore, Vestavind Kraft) doivent être réalisés à partir de 2010, respectivement 2014.

- b) Des installations éoliennes danoises et britanniques recherchent aussi des investisseurs, par exemple Greater Gabbard Offshore Winds Ltd., une filiale de Scottish and Southern Energy plc (SSE) qui planifie le plus grand parc éolien offshore au monde au large de la côte de Suffolk. La première tranche d'investissement a été lancée cette année – le Groupe E pense-t-il participer à cette étape ou une des suivantes ?
- c) RWE Innogy et RWE Energy Nederland ont remis ensemble aux autorités compétentes les demandes de planification pour la construction de deux grands parcs éoliens offshore aux Pays-Bas. Avec une capacité totale de 2000 MW, il s'agira d'un des plus importants projets de développement des installations éoliennes au monde.
- d) En Espagne et en Afrique du Nord, de grandes centrales solaires thermiques sont planifiées. Le Groupe E est-il au courant de ce fait et voit-il des possibilités d'investissement ?

Sur la base de la majorité d'actions de l'Etat dans le Groupe E, le Conseil d'Etat est-il prêt à empêcher l'investissement à Brunsbüttel et pour cela à examiner les alternatives ci-dessus ou d'autres semblables ?

Le 1^{er} décembre 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat reconnaît que l'utilisation du charbon pour produire de l'énergie électrique est une solution qui peut paraître contradictoire avec les objectifs de la politique énergétique du pays, et plus particulièrement du canton de Fribourg. La loi du 9 juin 2000 sur l'énergie a effectivement pour but de contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, dans la perspective du développement durable. Cette manifestation d'intention du législateur met néanmoins en évidence l'ambiguïté qui peut exister entre le fait de devoir assurer un approvisionnement suffisant, diversifié, sûr et économique, et celui imposant que cet approvisionnement soit compatible avec des impératifs environnementaux.

Dans son rapport du mois de janvier 2007 « Perspectives énergétiques pour 2035 », l'Office fédéral de l'énergie a relevé que, malgré d'importantes mesures pouvant être prises sur le court terme en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de valorisation des énergies renouvelables, la Suisse aura besoin de nouvelles capacités de production à partir de 2018, afin de satisfaire la consommation nationale. D'autre part, le consommateur fribourgeois consomme déjà aujourd'hui, avec l'énergie qu'il achète à Groupe E, une part estimée à 17 % produite au moyen du charbon, au travers de contrats de fourniture qui vont arriver à échéance ces prochaines années et des achats complémentaires sur le marché. Nous nous permettons de rappeler que la part de production électrique issue du charbon se monte à 40 % dans le monde et à 25 % en Europe. Par conséquent, et bien que le Conseil d'Etat entende proposer prochainement des mesures visant à réduire sensiblement la consommation d'électricité et à en augmenter la production au moyen de ressources renouvelables, l'approvisionnement en électricité à long terme du pays, respectivement du canton de Fribourg, devra encore être assuré par une part importante d'électricité d'origine fossile.

Au sens de la loi cantonale du 11 septembre 2003 sur l'approvisionnement en électricité, les entreprises distributrices d'électricité auxquelles une aire de desserte est attribuée, ont pour tâche de garantir l'approvisionnement du consommateur final en énergie électrique. La production suisse d'électricité est essentiellement réalisée au moyen de l'hydraulique et du nucléaire ne dégageant pas de CO₂. Il devient dès lors très difficile de réaliser de nouvelles centrales de production localement alimentées avec une ressource fossile sans devoir compenser les émissions de CO₂ générées. Groupe E a par ailleurs annoncé son intention de réaliser un centre énergétique avec une centrale à gaz à cycle combiné permettant une valorisation importante de la chaleur (vapeur + chauffage à distance) à Cornaux (NE), sur le site d'une centrale existante, dont les émissions de CO₂ devront être compensées selon les exigences légales. Ce projet rencontre néanmoins une forte résistance locale de la part de différents groupements d'opposition.

Une participation à des projets renouvelables à l'étranger constitue également une option envisageable pour les entreprises d'électricité, même si ces projets peuvent également faire l'objet d'oppositions et considérant le fait que le prix de production de l'électricité à l'étranger reste encore supérieur au prix du marché. Néanmoins, au vu des réactions des consommateurs et de l'économie aux hausses des prix de l'électricité, il semble illusoire de partir du principe que le consommateur final soit à ce jour disposé à payer des suppléments par kWh pour son électricité. Ainsi, sachant que l'énergie produite au moyen du solaire photovoltaïque revient au moins à 70 ct./kWh, le développement de cette technologie ne pourra raisonnablement se faire qu'au travers de programmes d'encouragement limités tels que proposés à ce jour.

Le Conseil d'Etat relève que le problème de l'approvisionnement en électricité du canton tient compte d'un nombre important de facteurs à considérer et qu'une pondération des intérêts doit être faite. La réalisation de nouvelles centrales utilisant des énergies non renouvelables, fossiles ou nucléaires, est, en l'état de la technique, incontournable, tout comme d'autres mesures devront être prises. D'où les projets de Cornaux, dont la proximité et la flexibilité sont des atouts supplémentaires, et de Brunsbüttel en remplacement des contrats long terme mentionnés plus haut.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil d'Etat peut répondre plus précisément aux questions de la députée Christa Mutter de la manière suivante :

Ces facteurs sont-ils connus du Conseil d'Etat et les prend-il en compte ?

Le Conseil d'Etat connaît et suit avec attention la situation nationale et internationale liée à l'approvisionnement énergétique, en particulier pour ce qui concerne le domaine de l'électricité.

Les représentants du Conseil d'Etat font-ils valoir leur influence au CA du Groupe E en tant qu'actionnaire majoritaire (78,5 %) afin d'empêcher cet investissement extrêmement nuisible pour l'environnement et probablement pas rentable ?

Le Conseil d'Etat n'entend pas intervenir directement dans la prise de décision opérationnelle de Groupe E et maintient sa confiance envers ses représentants au Conseil d'administration et envers l'entreprise qui prendra en considération l'approche réticente du gouvernement sur ce dossier.

Le Conseil d'Etat partage-t-il le point de vue que cet investissement contredit diamétralement les fondements de la politique énergétique fribourgeoise – tels qu'ils sont confirmés et concrétisés dans le projet de concept énergétique 2009 (promouvoir les énergies renouvelables, promouvoir la production indigène) – et qu'il porterait fortement préjudice à la crédibilité de la politique énergétique de l'Etat ?

Le Conseil d'Etat relève qu'au travers des contrats de fourniture passés et arrivant prochainement à terme, l'approvisionnement actuel du canton comprend déjà une part d'électricité produite à base de charbon. Il est néanmoins conscient qu'un investissement de Groupe E dans une centrale à charbon peut affecter l'image que compte approfondir et développer le canton de Fribourg dans le domaine du « Clean Tech ».

Le projet est à considérer comme transition vers les résultats à long terme du programme ambitieux de développement des énergies renouvelables mis sur pied par Groupe E.

Quelles alternatives à l'investissement à Brunsbüttel ont été concrètement examinées ?

Le Conseil d'Etat est informé en particulier sur les projets de Brunsbüttel, de Cornaux, ainsi que sur les nombreux projets d'énergie renouvelables développés par Groupe E Greenwatt. Groupe E prospecte certainement encore d'autres projets ou participations potentielles. Ces investigations étant du ressort de la gestion opérationnelle de l'entreprise, il ne revient pas au Conseil d'Etat d'intervenir. A ce jour, aucun des projets identifiés, y compris ceux du renouvelable, n'a l'assurance d'aboutir. Si bien que face à la demande croissante et à l'incertitude du futur nucléaire auxquelles il faudra faire face à court terme, aucune piste ne peut être exclue a priori. Il faut s'attendre à ce que le meilleur compromis vienne de la diversification des sources d'énergie mises en œuvre.

Le Conseil d'Etat est-il prêt à exiger et faire exécuter l'examen d'autres alternatives par le Groupe E ?

Comme mentionné précédemment, le Conseil d'Etat n'entend pas intervenir directement dans la prise de décision opérationnelle de Groupe E.

En particulier les investissements suivants et semblables ont-ils été examinés ?

- *Le Groupe E a certes mis à disposition des moyens de promouvoir les énergies renouvelables, mais il veut seulement dans la pratique mener de grands projets au caractère prestigieux ainsi que des pompes à chaleur. Selon les dires unanimes de propriétaires et de spécialistes du photovoltaïque, le Groupe E n'est à l'heure actuelle pas prêt à encourager les petits et moyens investisseurs dans des projets d'électricité solaire. A moyen terme, c'est pourtant une des voies les plus prometteuses pour un approvisionnement en électricité indépendant et propre. Le Groupe E est-il prêt à changer sa politique en la matière et à encourager les petits investisseurs – ceci au-delà de la réglementation de l'alimentation de la Confédération jusqu'ici insuffisante ?*

La promotion de l'énergie photovoltaïque est, pour l'instant, de la compétence de la Confédération avec l'application du programme relatif à la rétribution à prix coûtant de l'énergie. D'autre part, le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que Groupe E ne s'engage pas seulement pour des projets à caractère prestigieux. On en veut pour preuve la réalisation de centrales de chauffage à distance, le dernier en date étant celui de Fricad. Il sied aussi de relever que Groupe E soutient de manière étendue le programme « Energie 2009 » du Conseil d'Etat et contribue pour le même montant (env. 5 millions de francs) à la réalisation de projets photovoltaïques.

- *Le Groupe E a-t-il recherché des investissements dans des centrales hydrauliques helvétiques ? Cette année, l'allemande EnBW-Energie a pris possession de la valaisanne EnAlpin (21 centrales); la participation a été amenée par Energiedienst Holding AG à Laufenburg (Rheinkraftwerke), qui appartient majoritairement à EnBW. Lorsque des investisseurs allemands s'y mettent, pourquoi pas des Suisses romands ?*

Le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de répondre à cette question puisque, comme relevé précédemment, il n'a pas à intervenir dans le cadre des décisions opérationnelles de l'entreprise.

- *Les investissements à l'étranger peuvent être sensés mais seulement lorsqu'ils se font dans des technologies orientées vers l'avenir dans le domaine des énergies renouvelables. Le Groupe E a-t-il clarifié les possibilités d'investissement suivantes ou semblables ou les représentants de l'Etat au CA vont-ils l'exiger ? (collection d'idées non systématique)*
 - a) La Norvège annonce régulièrement de nouvelles centrales éoliennes de grande taille. D'autres entreprises électriques suisses les utilisent, par exemple EGL Laufenburg avec sa participation dans Norsk NMK, qui a lancé des projets pour une puissance de plus de 1000 MW. D'autres projets de grande importance (Lyse-Offshore, Vestavind Kraft) doivent être réalisés à partir de 2010, respectivement 2014.*
 - b) Des installations éoliennes danoises et britanniques recherchent aussi des investisseurs, par exemple Greater Gabbard Offshore Winds Ltd., une filiale de Scottish and Southern Energy plc (SSE) qui planifie le plus grand parc éolien offshore au monde au large de la côte de Suffolk. La première tranche d'investissement a été lancée cette année – le Groupe E pense-t-il participer à cette étape ou une des suivantes ?*
 - c) RWE Innogy et RWE Energy Nederland ont remis ensemble aux autorités compétentes les demandes de planification pour la construction de deux grands parcs éoliens offshore aux Pays-Bas. Avec une capacité totale de 2000 MW, il s'agira d'un des plus importants projets de développement des installations éoliennes au monde.*
 - d) En Espagne et en Afrique du Nord, de grandes centrales solaires thermiques sont planifiées. Le Groupe E est-il au courant de ce fait et voit-il des possibilités d'investissement ?*

Comme relevé précédemment, Groupe E étudie plusieurs solutions permettant de compenser la perte d'approvisionnement provoquée par l'échéance prochaine des contrats de fourniture. Dans ce contexte, il est important de différencier les besoins en énergie sur une période déterminée par rapport aux besoins de puissance, soit l'énergie de pointe. Le développement des énergies renouvelables souhaité par le canton et pour lequel Groupe E a déjà initié d'importantes démarches, devra, à moyen terme, être accompagné de capacités de production garantissant à tout moment la quantité d'énergie et la puissance nécessaire à l'approvisionnement des consommateurs. A titre d'exemple, en Espagne ou en Allemagne, des centrales utilisant des énergies fossiles doivent être mises en service pour compenser les fluctuations sur le réseau causées notamment par les éoliennes et les installations solaires photovoltaïques qui ne produisent le courant que de manière irrégulière. Faut-il aussi rappeler que le parc éolien du Schwyberg de Groupe E, pour lequel une demande de permis de construire a été déposée, sera le plus grand parc éolien du pays ? D'autre part, la consommation d'électricité devra, à moyen et long terme, être également fortement réduite, afin de pouvoir couvrir une part significative de nos besoins par les énergies renouvelables.

Sur la base de la majorité d'actions de l'Etat dans le Groupe E, le Conseil d'Etat est-il prêt à empêcher l'investissement à Brunsbüttel et pour cela à examiner les alternatives ci-dessus ou d'autres semblables ?

Tenant compte de ce qui précède et du caractère particulier de la participation éventuelle de Groupe E à la centrale à charbon de Brunsbüttel, le Conseil d'Etat, tout en respectant le pouvoir décisionnel de l'entreprise en cette matière, juge néanmoins opportun que cette dernière renonce à un engagement dans la Centrale à charbon précitée. En ce sens, il est convaincu que la décision finale du Groupe E sera conforme à la mission de l'entreprise en tenant compte de l'intérêt général et de la volonté de l'Etat d'agir en faveur d'un développement durable.

Fribourg, le 19 mai 2009